

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 10 (1930)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** [Impressum]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE ÉCONOMIQUE FRANCO-SUISSE

Organe mensuel officiel

de la

Chambre de Commerce suisse en France

61, Avenue Victor-Emmanuel III

Janvier 1930

Paris VIII°

N° 1

TÉLÉPHONE

Elysées 54-94

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE

Commersuis-Paris 45

La Revue économique franco-suisse  
fait suite au Bulletin mensuel  
de la Chambre de Commerce suisse  
en France

Le numéro : 3 fr.

Un an : fr. 30

(argent français)

CHÈQUES POSTAUX  
Paris 32-44

## A nos lecteurs

DÉSORMAIS, le *Bulletin de la Chambre de Commerce Suisse* en France paraîtra sous le titre de « *Revue Economique Franco-Suisse* » organe mensuel officiel de la Chambre de Commerce Suisse en France. Nous ne doutons pas que nos lecteurs n'approuvent ce changement. Nous leur devons, en tout cas, de leur exposer les raisons qui nous y ont décidé.

Beaucoup de gens s'imaginent — à tort ou à raison — qu'un *bulletin* périodiquement édité par une Chambre de Commerce, un Syndicat professionnel ou un groupement quelconque, ne s'adresse qu'aux membres de l'Association qui le publie et ne saurait intéresser un cercle de lecteurs plus étendu.

Cette croyance est, sans doute, justifiée dans un grand nombre de cas, mais elle ne l'est pas toujours et, pour ce qui regarde le *Bulletin mensuel de la Chambre de Commerce Suisse en France*, ses lecteurs habituels seront certainement les premiers à nous rendre cette justice que si notre préoccupation dominante a toujours été de le rendre utile aux membres de notre association, nous nous sommes constamment donné pour tâche d'y rassembler les faits, les chiffres et les nouvelles qui nous paraissaient de nature à intéresser — en France aussi bien qu'en Suisse — tous ceux qui peuvent avoir intérêt à être rapidement renseignés sur l'activité

économique de l'un et de l'autre pays et, plus particulièrement, sur le mouvement de leurs échanges commerciaux ou leurs relations dans les domaines les plus divers.

Mais la remarque nous a été faite, bien souvent, qu'en raison du sens étroit qu'on lui prête trop volontiers, le mot « *Bulletin* », s'il n'entrave pas complètement la diffusion d'une publication d'intérêt général, la gêne manifestement. Fréquemment, en effet, nous avons eu l'occasion d'apprendre que c'est après avoir mis la main, tout à fait par hasard, sur un numéro de notre *Bulletin mensuel*, qu'un lecteur fortuit est devenu un lecteur régulier. Fréquemment, des amis nouveaux nous ont ainsi révélé que sans le secours du hasard, ils continueraient à ignorer que notre publication contient autre chose que des résumés de lois, des relevés de tarifs ou les comptes rendus de l'activité intérieure d'une Chambre de Commerce.

Ce sont donc ces remarques répétées, de lecteurs nouveaux, qui nous ont amenés à penser que le titre de *Revue Economique Franco-Suisse*, reflétant plus fidèlement le programme de notre publication, lui conviendrait mieux que le titre banal et insuffisant de « *Bulletin mensuel* ».

Malgré son nouveau nom, nos lecteurs reconnaîtront leur ancien bulletin. Le titre seul a changé, mais nous n'en resterons pas là. Peu